

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**19 MAI 2022**

**A 10h00**

Le 19 mai 2022 à 10h00, les membres du Bureau communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se sont réunis dans la salle des Assemblées de l'Agglomération, sur la convocation qui leur a été adressée le 12 mai 2022 par M. François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré sur les points suivants,

**DECIDE :**

**N° dB.2022.136 - Attribution d'une subvention à l'association des jardins familiaux de Versailles et des communes environnantes pour le projet de rénovation du réseau d'eau potable sur le site Paul-Philippe (Versailles).**

- 1) d'attribuer une subvention de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc à hauteur de 23 000€ au bénéfice de l'association des jardins familiaux de Versailles, et des communes environnantes, en soutien à la réalisation du projet de rénovation du réseau d'eau potable sur le site des jardins familiaux Paul-Philippe à Versailles ;
- 2) que la subvention sera versée en une fois sur présentation de la facture des travaux ;
- 3) qu'en cas d'inexécution ou de modification substantielle du projet sans l'accord écrit de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, celle-ci peut diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'association et avoir préalablement entendu ses représentants. La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en informe l'association des jardins familiaux de Versailles et des communes environnantes par lettre recommandée avec accusé réception ;
- 4) que l'association des jardins familiaux de Versailles et des communes environnantes devra mentionner la participation de Versailles Grand Parc et apposer son logo sur tous les supports de communication liés au projet ;
- 5) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce projet.

-----

**N° dB.2022.137 - Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc.**

**Demande de subvention à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Ile-de-France dans le cadre du dispositif de soutien aux conservatoires et du Plan Chorale 2022.**

- 1) de solliciter une subvention, au titre du dispositif de soutien aux projets des conservatoires classés et du « Plan Chorales », auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile-de-France pour l'année 2022 ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

-----

**N° dB.2022.138 - Conventions de partenariat pour la réalisation du 4e concours international de clarinette Louis Cahuzac par le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc.**

- 1) de conclure des partenariats avec les sociétés Buffet Crampon, Vandoren, Selmer, Arpèges-IMD , Cyrille Mercadier et Schwenk und Seggelke pour la mise en œuvre du 4<sup>ème</sup> concours international de clarinette Louis Cahuzac, les 4 et 5 juin 2022 au Conservatoire de Versailles Grand Parc ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions et tout document s'y rapportant.

-----

**N° dB.2022.139 - Adoption du contrat de licence pour l'exploitation des droits dérivés du personnage Animal Jack de l'agenda 2022-23.  
Création de l'agenda scolaire développement durable 2022-2023 à l'effigie de la bande dessinée Animal Jack.**

- 1) d'approuver les termes du contrat de licence entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la société MEDIATOON LICENSING ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat ou tout document à venir et s'y rapportant.

-----

**N° dB.2022.140 - Octroi d'une subvention à l'Institut Paris Région (IPR) dans le cadre de la convention d'application de la convention cadre pour l'année 2022.**

- 1) d'approuver le montant de la subvention fixé à 10 000 euros versé par Versailles Grand Parc à l'Institut Paris Région pour la réalisation de l'étude relative à la Route Nationale RN 118 ;
- 2) d'approuver la convention d'application de la convention-cadre pour l'année 2022 ;
- 3) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions et tous les documents s'y rapportant.

-----

**N° dB.2022.141 - Avenant n°1 du marché fourniture de sacs déchets végétaux 19ABA20 passé avec la société TAPIERO, intégrant un BPU provisoire et la modification de la clause de variation des prix.**

- 1) d'acter les termes de l'avenant n°1 au marché n°19ABA20 - Fourniture et livraison de sacs pour les déchets végétaux pour les habitants de la CA VGP;
- 2) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et tout document s'y rapportant .

-----

**N° dB.2022.142 - Protocole transactionnel avec IMEX PROMOTION pour la libération des locaux au Moulin de Saint Cyr au 30 septembre 2022 : abandon de 12 mois de loyers et indemnité d'éviction de 48 600 €.**

- 1) d'approuver le protocole transactionnel avec IMEX PROMOTION pour la libération des locaux loués par la société au Moulin de Saint Cyr au 30 septembre 2022 au plus tard en contrepartie de l'abandon par Versailles Grand Parc de 12 mois de loyers (octobre 2021 à septembre 2022) et du versement d'une indemnité d'éviction de 48 600 € ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

*Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le lendemain de la séance du Bureau.*

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*